



## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 18/10/2022

DLB 2022/539

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 18 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle Polyvalente de LEZIGNAN-LA-CEBE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

**Date de la convocation :** 12/10/2022  
**Affichage de la convocation :** 12/10/2022

#### **Etaient Présents :**

André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Louis BENTAJOU, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Blandine LAIRD, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Véronique REY, Pierre-Jean ROUGEOT, Frédéric ROYE, Michel SALLES, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Isabelle SILHOL, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

#### **Absents représentés par leur suppléant :**

Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL

#### **Absents Excusés :**

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, André FRETAY, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Michel GUTTON, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Michel LOUP, Claude MARCO, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Françoise MEMBRILLA, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Jean ROUSSEL, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Bernard SAUCEROTTE, Nicole SAUSSOL, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE.

#### **Secrétaire de séance :**

Pierre-Marie MARHUENDA

**Objet :** Projet de « Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention :

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des filières Responsabilité Elargie du Producteur (REP) concernant la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE), le SICTOM contractualisait jusqu'à ce jour avec un organisme en charge de gérer la répartition territoriale des flux des DEEE issus des collectivités ainsi que les flux financiers (soutiens) entre les collectivités et les deux éco-organismes agréés (ECOLOGIC ou ECOSYSTEM).

Ces dispositions sont caduques depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Les nouvelles dispositions précisent qu'à compter de cette date, un Eco organisme est affecté à chaque collectivité qui devra contractualiser directement avec celui-ci.

Monsieur le Président précise que pour le SICTOM, c'est **ECOLOGIC** qui est désigné (courrier OCAD3E en date du 2 septembre 2022).

Ainsi, pour la période courant jusqu'au 30 juin 2022, OCAD3E reste l'organisme référent auquel nous devons faire parvenir les titres de recettes.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet et dès lors que le nouveau contrat sera signé, les titres de recettes devront être envoyés directement au nouvel éco-organisme (**ECOLOGIC**).

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer :

- d'une part l'acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des DEEE version 2021 avec la société OCAD3E,
- d'autre part, le nouveau contrat relatif à la prise en charge des DEEE dans sa version juillet 2022 avec ECOLOGIC, sous réserve de la confirmation du nom de l'éco-organisme finalement désigné et qui pourra être substitué par ECOSYSTEM, le cas échéant, sans que cela nécessite la prise d'une nouvelle délibération.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la cessation de la convention de collecte séparée des DEEE version 2021 avec la société OCAD3E,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le nouveau contrat relatif à la prise en charge des DEEE dans sa Version juillet 2022 avec ECOLOGIC, sous réserve de la confirmation du nom de l'éco-organisme finalement désigné et qui pourra être substitué par ECOSYSTEM, le cas échéant, sans que cela nécessite la prise d'une nouvelle délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État.

[Adresse postale](#)

BP 112 - 34120 Pézenas

[Siège administratif](#)

27, avenue de Pézenas

34120 Nézignan-l'Evêque

Tél. 04 67 98 45 83

Fax. 04 67 90 05 98

[contact@sictom-pezenas-agde.fr](mailto:contact@sictom-pezenas-agde.fr)

[www.sictom-pezenas-agde.fr](http://www.sictom-pezenas-agde.fr)